



voyage d'affaires à l'étranger

Par **akishae**, le **09/02/2011** à **13:03**

bonjour, je suis actuellement en cdd dans une entreprise d'import-export. mon patron m'a annoncé que je vais être amenée à partir à l'étranger pour un minimum de 2 semaines pour le suivi de fabrication. rien ne mentionne cela dans mon contrat. je ne suis pas contre mais cependant, je voulais savoir si je suis en droit de demander une prime en plus de mon salaire habituel. merci à vous.

Par **P.M.**, le **09/02/2011** à **19:09**

Bonjour,
L'employeur devrait vous indiquer déjà les modalités de ce voyage à l'étranger y compris pour les temps de trajets et de travail sur place...

Par **vaudancourt**, le **10/02/2011** à **07:09**

Bonjour

Non, il n'y a pas obligation de primes ou autres avantages salariaux pour voyageur ! Seules les conditions de voyage sont négociables en matière de temps de voyage et de temps de travail sur place.

Je ne connais pas votre entreprise mais je trouve votre demande étonnante car beaucoup de salariés apprécient les déplacements professionnels.

Cordialement
Marcel Lévy
www.deplacementspros.com

Par **P.M.**, le **10/02/2011** à **11:07**

Bonjour,
Il conviendrait aussi de consulter la Convention Collective applicable pour voir si elle comporte des dispositions particulières...